

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

### SECTION 1. IDENTIFICATION

---

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Identification du produit</b>      | Ciment microfin ('Superfine')   |
| <b>Autres moyens d'identification</b> | 'Microfine Cement'; ciment ultrafin   |
| <b>Utilisation recommandée</b>        | Coulis cimentaire pour applications de coulis spécialisées.   |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>     | Usage professionnel seulement   |
| <b>Identifiant du fournisseur</b>     | Multiuréthanes Ltée.<br>5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)<br><br>NIPPON STEEL & SUMIKIN CEMENT CO., LTD.<br>64 Nakamachi, Muroran, Hokkaido, 050-8510 (Japon) |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | 1-800-663-6633  |

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Classification</b> | Corrosion/Irritation cutanée - Catégorie 1<br>Lésions oculaires graves/Irritation oculaire - Catégorie 1<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique -<br>Catégorie 3 (Irritation des voies respiratoires)<br>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée -<br>Catégorie 1 (Respiratoire) |
|-----------------------|---|

**Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes



Mot d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

Provoque des brûlures cutanées sévères et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. (Irritation des voies respiratoires)

Provoque des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. (Respiratoire)

Conseils de prudence

**Prévention**

Gardez hors de portée des enfants.

Ne pas respirer la poussière.

Lavez-vous soigneusement les mains et le visage après manipulation.

Portez des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection des yeux et du visage.

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas en utilisant ce produit.

**Réponse**

EN CAS D'INGESTION : Rincez la bouche. NE PAS faire vomir. Appelez

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

EN CAS D'INHALATION : Déplacez la victime à l'air frais et gardez-la au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuez à rincer.

### **Stockage**

Conservez sous clé.

### **Disposition**

Éliminez le contenu/contenant conformément aux réglementations locales/régionales/étatiques/fédérales/nationales.

### **Autres dangers**

Non disponible

## SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

### Mélange

| <u>Nom chimique</u>      | <u>Numéro de CAS</u> | <u>Concentration</u> | <u>Noms communs / synonymes</u> | <u>Autres identificateurs</u>  |
|--------------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------|--|
| Clinker de Portland      | 12168-85-3           | < 50 %               | Non disponible                  | 3CaO·SiO <sub>2</sub>  |
|                          | 12042-78-3           |                      |                                 | 3CaO·SiO <sub>2</sub>  |
|                          | -                    |                      |                                 | 3CaO·Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>  |
| Gypse                    | 7778-18-9            | < 3 %                | Non disponible                  | 4CaO·Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ·Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub><br>CaSO <sub>4</sub> |
| Laitier de haut fourneau | 65996-69-2           | 50 – 80 %            | Non disponible                  | CaO·Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ·MgO·SiO <sub>2</sub> Amorphe                         |

### **Notes**

Ce matériau contient jusqu'à 50 % de la même substance que le ciment Portland (ne contenant pas d'amiante, silice cristalline <1%) (numéro CAS : 65997-15-1).

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

### **Inhalation**

Déplacez-vous à l'air frais et restez dans une position confortable pour respirer. Contactez un médecin si l'irritation persiste ou se développe plus tard, ou si l'inconfort, la toux ou d'autres symptômes subsistent.

### **Contact avec la peau**

Pour le ciment sec : Retirez et rincez abondamment à l'eau.

Pour le ciment humide : Lavez la peau à l'eau. Retirez les vêtements, chaussures, bijoux contaminés, etc., et nettoyez-les soigneusement avant de les réutiliser. Consultez un médecin si une irritation survient.

### **Contact avec les yeux**

Retirez les lentilles de contact (si portées) et ouvrez grand les paupières pour rincer immédiatement les yeux en les rinçant abondamment avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes. Ensuite, contactez un spécialiste des yeux.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

|  |  |
|--|--|
| <b>Ingestion</b>   | Ne pas provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et donnez-lui beaucoup d'eau à boire. Obtenez immédiatement une assistance médicale ou contactez un centre anti-poison.      |
| <b>Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)</b>            | Non disponible   |
| <b>Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial</b> | Lorsque vous contactez un médecin, apportez cette FDS ou l'étiquette du produit. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Contactez un spécialiste en médecine du travail ou un spécialiste des yeux, de préférence un ophtalmologiste. |

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

---

|  |  |
|--|--|
| <b>Moyens d'extinction</b>   | <u>Moyens d'extinction appropriés</u><br>Ce produit n'est pas combustible.<br><br><u>Moyens d'extinction inappropriés</u><br>Non disponible                                      |
| <b>Dangers spécifiques du produit</b>  | Non applicable   |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b> | Le ciment standard ne présente aucun danger lié au feu. Portez des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome, et ne respirez pas les fumées. |

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

---

|   |  |
|---|--|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence</b> | Portez un équipement de protection. Gardez les personnes non protégées à l'écart.  |
| <b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>                    | Utilisez un agent neutralisant. Éliminez le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13. Assurez une ventilation adéquate. Balayez soigneusement le matériel (évitiez de générer de la poussière) et placez-le dans un contenant chimique à l'aide d'un aspirateur. |
| <b>Procédures de notification</b>   | Non disponible   |
| <b>Précautions environnementales</b>  | Non disponible   |

### SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

---

|   |  |
|---|--|
| <b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>                  | Portez un équipement de protection (gants, bottes, lunettes, masque) pour éviter toute contamination de la peau ou des yeux. Rincez-vous la bouche et lavez-vous les mains et le visage après usage. Assurez une ventilation adéquate dans un lieu de travail intérieur. |
| <b>Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)</b> | Étant donné que ce produit est alcalin, évitez tout contact avec des produits acides. Gardez-le à l'écart de tout contact potentiel avec de l'eau. Stockez-le dans un endroit sec.   |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

| Non chimique | Type | Valeurs limites d'exposition   | Source         |
|--------------|------|--|----------------|
| Gypse        | PEL  | Valeur à long terme : 15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)<br>Valeur à long terme : 5 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable) | Non disponible |
| Gypse        | REL  | Valeur à long terme : 10 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)<br>Valeur à long terme : 5 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable) | Non disponible |
| Gypse        | TLV  | Valeur à long terme : 10 mg/m <sup>3</sup> (comme fraction inhalable)  | Non disponible |

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Ventilation adéquate doit être assurée pour maintenir les niveaux de contamination atmosphérique en-dessous des limites spécifiées ou permises.

#### Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage  
Lunettes de protection hermétiques

Protection de la peau  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. Le choix du matériau des gants doit prendre en compte les temps de pénétration, les taux de diffusion et de dégradation. Le choix des gants appropriés dépend du matériau et des marques de qualité supplémentaires, et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Protection respiratoire  
Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH, tel qu'un masque antipoussière, dans des conditions poussiéreuses ou lorsque l'exposition peut dépasser les limites d'exposition professionnelle établies.

Mesures d'hygiène  
Ne pas respirer la poussière, ne pas ingérer et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des cosmétiques pendant le travail avec ce produit. Après avoir terminé le travail, se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou utiliser les installations sanitaires. Retirer les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <b>Apparence</b>  | Poudre blanc-grisâtre             |
| <b>Odeur</b>  | Inodore                           |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Non disponible                    |
| <b>pH</b>   | 12-13 (en contact avec l'eau)     |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                    | Point de fusion = 1350°C (2462°F) |
| <b>Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition</b> | Non déterminé                     |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

|   |   |
|---|---|
| <b>Point d'éclair</b>   | Non applicable  |
| <b>Taux d'évaporation (BuAe = 1)</b>  | Non disponible  |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                      | Non disponible  |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Le produit ne présente pas de risque d'explosion.                         |
| <b>Tension de vapeur</b>  | Non disponible  |
| <b>Densité de vapeur (air = 1)</b>  | Non disponible  |
| <b>Densité relative</b>   | Densité à 20 °C (68 °F) : 2,9-3,1 g/cm <sup>3</sup> (24,20-25,87 lbs/gal) |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>  | Insoluble   |
| <b>Solubilité dans d'autres liquides</b>                                    | Non disponible  |
| <b>Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)</b>                     | Non disponible  |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                      | Non disponible  |
| <b>Température de décomposition</b>   | Non disponible  |
| <b>Viscosité</b>  | Non disponible  |

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

|  |  |
|--|--|
| <b>Réactivité</b>                          | Réagit avec l'eau pour se solidifier.  |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | Stable dans des conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7). |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Réagit avec l'eau et les acides.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Éviter la lumière directe du soleil.   |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | L'eau et les produits acides.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Gaz/vapeurs corrosifs.   |

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

|   |   |
|---|---|
| <b>Toxicité aiguë</b>                           | Impossible à classer en raison du manque de données.  |
| <b>Sensibilisation respiratoires ou cutanée</b> | Impossible à classer en raison du manque de données. En raison de sa faible teneur en composés de chrome, une réaction allergique peut se produire.   |
| <b>Corrosion / Irritation cutanée</b>           | Catégorie 1 : Au contact de l'eau, il présente un état fortement alcalin (pH 12-13), pouvant irriter le nez et la peau. Les tissus internes du nez peuvent également être affectés, et une inflammation de la peau peut survenir. |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

|  |  |
|--|--|
| <b>Lésions oculaires graves / Irritation oculaire</b>                          | Catégorie 1 : Au contact de l'eau, il présente un état fortement alcalin (pH 12-13), pouvant irriter l'œil. La cornée de l'œil peut également être affectée.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>    | Catégorie 3 (Irritation des voies respiratoires) : Le ciment Portland est signalé comme pouvant causer une irritation des voies respiratoires (ACGIH (7e, 2010)), mais il n'y a pas d'autres informations disponibles.   |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)</b> | Catégorie 1 (Respiratoire) : Dans le cas de l'inhalation, une pneumoconiose bénigne, une bronchite, des difficultés respiratoires, une toux, des mucosités et un emphysème surviennent chez les humains ; il y a également des rapports de douleurs thoraciques (ACGIH (7e, 2010), DFGOTvol.11 (1998)).  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | Incapable de classer en raison d'un manque de données.   |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>                                | Incapable de classer en raison d'un manque de données.   |
| <b>Danger d'aspiration</b>   | Incapable de classer en raison d'un manque de données.   |
| <b>Information sur les voies d'exposition probables</b>                        | <u>Inhalation</u><br>Non<br><br><u>Contact avec la peau</u><br>Oui<br><br><u>Contact avec les yeux</u><br>Oui<br><br><u>Ingestion</u><br>Non   |
| <b>Signes et symptômes d'exposition</b>  | <u>Contact avec la peau</u><br>Étant donné qu'il présente une réaction fortement alcaline (pH 12-13) au contact de l'eau, cela pourrait causer une irritation du nez, de la peau et des tissus internes, ainsi qu'une inflammation de la peau.<br><br><u>Contact avec les yeux</u><br>Étant fortement alcalin (pH 12-13) au contact de l'eau, cela pourrait irriter les yeux et la cornée. |
| <b>Effets chroniques potentiels sur la santé</b>                               | Non disponible   |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Incapable de classer en raison d'un manque de données.   |

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

---

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Écotoxicité</b>                  | Non disponible   |
| <b>Persistance et dégradation</b>   | Non disponible   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b> | Non disponible   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>         | Non disponible   |
| <b>Autres effets nocifs</b>         | Légèrement dangereux pour l'eau. Ne pas permettre aux produits non |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')

dilués ou en grandes quantités d'atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou le système d'égouts. De grandes quantités de produit dans les drains ou dans l'environnement aquatique peuvent augmenter les valeurs de pH. Un pH élevé peut nuire aux organismes marins.

### SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Éliminer le matériau en suivant toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales ou locales applicables. Les réglementations peuvent varier selon les endroits. La caractérisation des déchets et la conformité aux lois applicables sont de la seule responsabilité du générateur de déchets.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Nom technique (pour l'entrée N.S.A.) | Classe de danger relative au transport | Groupe d'emballage |
|----------------|------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------|
| TMD            | Aucun      | Non réglementé                      | Non réglementé                       | Non réglementé                         | Non réglementé     |
| 49 CFR/DOT     | Aucun      | Non réglementé                      | Non réglementé                       | Non réglementé                         | Non réglementé     |
| IMDG           | Aucun      | Non réglementé                      | Non réglementé                       | Non réglementé                         | Non réglementé     |
| OACI/IATA      | Aucun      | Non réglementé                      | Non réglementé                       | Non réglementé                         | Non réglementé     |

**Numéro de classement tarifaire** 2523.90.0000

**Précautions spéciales** Prenez les mesures nécessaires pour éviter la rupture des sacs, les dommages, les fuites, l'effondrement de la cargaison, etc. Évitez l'exposition à l'humidité et à l'eau.

**Dangers environnementaux** Voir la section 12.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC** Non applicable

### SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Informations canadiennes** Non disponible

**Informations américaines** [Inventaire des États-Unis \(TSCA\)](#)  
Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire.

**Informations internationales** Non disponible

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date de la dernière révision** 4 juillet 2024

**Avertissement** Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement pour la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre investigation de la conformité aux

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – CIMENT MICROFIN ('SUPERFINE')**

réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné. Sauf indication contraire ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour ce matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un processus quelconque.

---

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**